



L'avenir du réseau collégial

Bilan de la tournée
des syndicats FNEEQ du collégial

Comité école et société



Document présenté au conseil fédéral
des 8,9 et 10 décembre 2004

Document préparé par :

Jean Trudelle, vice-président

et le comité école et société :

Jocelyne Ouimet

Laval Rioux

Robert Robitaille

Mise en page : Emmanuelle Proulx

Photos : contributions militantes

Table des matières

	page
I. Introduction	3
II. L'offre de formation	5
• Des programmes en difficulté	
III. Les pistes de solutions observées	11
• Des efforts de promotion	
• La carte des programmes	
• La formation à l'éducation des adultes	
• Les parcours différenciés	
IV. Le discours de nos patrons	21
• Le club quasi unanime des hautes directions	
• L'autonomie pour quelles fins ?	
• Financement et conditions de travail	
• La formation générale	
V. La mobilisation	26
• Relations intersyndicales	
• L'état de la mobilisation	
VI. La situation financière des collègues	31
• Les fondations	
• Plans stratégiques et consultation	
VII. Conclusion	33

Introduction

C'est dans un contexte de menace de démantèlement du réseau collégial que la FNEEQ (CSN) a entrepris une tournée de l'ensemble des syndicats du regroupement cégep, en septembre dernier. Cette tournée avait comme objectifs de constituer une banque d'informations sur la situation de chaque collègue en regard de la décentralisation, de saisir les tendances dominantes, de prendre la mesure de l'état de la mobilisation, mais aussi d'échanger de vive voix avec des membres des comités exécutifs et des militantes et des militants sur la situation locale de leur syndicat.

Cette tournée s'est avérée extrêmement riche à plusieurs égards. Mais elle a surtout été très dynamisante pour les membres de l'équipe FNEEQ qui ont pu y participer. Partout, nous avons été reçus avec chaleur ; partout nous avons pu avoir des échanges ouverts avec des gens impliqués et dédiés à la cause syndicale. Si, pour une foule de raisons, la situation n'est pas la même dans chacun des syndicats du regroupement cégep, le haut degré d'implication des militantes et des militants que nous avons rencontrés ne fait pas de doute. Sans minimiser la hauteur des tâches qui nous attendent, l'engagement et la vitalité de celles et de ceux qui ont participé aux rencontres permettent d'envisager l'avenir avec optimisme.

Une approche statistique des résultats obtenus a été écartée d'emblée. Nous voulions obtenir un portrait le plus fidèle possible, mais non « mathématique » de la situation. C'est ce portrait que nous présentons dans les pages qui suivent, avec quelques commentaires au passage. Pour faciliter la lecture, nous avons regroupé les questions par thèmes tout en respectant le plus fidèlement possible le contenu des rencontres. Mentionnons aussi que l'état des lieux présenté ici est loin d'épuiser l'ensemble du matériel rassemblé. Il ne constitue cependant pas le seul aboutissement de cette tournée. Les renseignements pourront être utilisés aux fins de l'écriture d'un mémoire FNEEQ advenant qu'une commission parlementaire ait lieu au printemps prochain ou, si la situation le commande, pour l'élaboration d'un document de sensibilisation qui pourrait être utilisé par chacun des syndicats du regroupement cégep à la rentrée d'hiver.

Les membres du comité exécutif de la FNEEQ, du comité école et société ainsi que du comité de négociation qui ont participé aux rencontres tiennent à remercier toutes les personnes qui, à divers degrés, ont pu contribuer à leur succès.

II.

L'offre de formation

La mission première des cégeps consiste à offrir une éducation de qualité à l'enseignement supérieur, mais il semble bien que cette mission devienne de plus en plus difficile à assumer. L'offre de formation constituait l'un des thèmes principaux de la tournée, tant au regard de la formation créditée au secteur régulier qu'à l'éducation des adultes (AEC). La FNEEQ a toujours défendu une accessibilité large aux études supérieures, qui passe nécessairement par une offre diversifiée de programmes, en région comme dans les centres urbains. L'évolution de cette offre de formation est indissociable de celle des effectifs étudiants, de celle des aspirations des jeunes et des adultes et de celle du marché du travail. Qu'en est-il exactement de la situation actuelle ?

Des programmes en difficulté

D'entrée de jeu, il est important de constater que la grande majorité des cégeps sont autorisés à offrir, pour l'essentiel, tous les programmes de la formation préuniversitaire ; l'offre de formation au secteur technique est beaucoup plus variable, allant de quelques programmes dans les collèges de petite taille à plus d'une vingtaine dans les gros cégeps techniques.

La décroissance démographique, dont on entend souvent parler, n'est pas aussi généralisée qu'on pourrait le penser. Si elle affecte plusieurs cégeps en région, des problèmes similaires de baisse des effectifs étudiants sont vécus par des cégeps urbains, alors que d'autres cégeps de régions se tirent assez bien d'affaire à ce chapitre.

Ainsi, la situation est fort difficile dans la région de L'Amiante, à Alma, à Baie-Comeau, à Chibougamau, à Chicoutimi, à La Pocatière, à Sept-Îles et à Saint-Félicien, mais elle l'est aussi à Saint-Laurent, et à St. Lawrence à la suite de l'imposition d'un devis pédagogique par le MEQ. La population étudiante a aussi baissé à Limoilou. D'autres syndicats rapportent des effectifs stables, voire croissants : Beauce-Appalaches, Sherbrooke, Trois-Rivières et Outaouais, ainsi que, de manière générale, les collèges de la couronne de Montréal.

Il ne faut pas oublier que la population étudiante traditionnelle des cégeps a changé dans les dernières années, la proportion de jeunes adultes en recherche de formation ayant augmenté. Mais la baisse de l'effectif dans certains secteurs est réelle à plusieurs

endroits, même si elle ne se vit pas de la même façon d'un cégep à l'autre.

La conséquence la plus tangible de cette situation, c'est que certains programmes sont en difficulté. En effet, on peut recenser dans les collèges FNEEQ une quarantaine de programmes avec moins de 45 étudiants au total des cohortes ; cet effectif est le minimum de viabilité fixé par le ministère, et le nombre de programmes en difficulté double si on adopte un seuil de 60 étudiantes et étudiants. Cette situation se traduit généralement par une suspension des admissions, une fermeture partielle ou totale des programmes et le manque d'un financement qui permettrait leur survie, même si pour plusieurs d'entre eux, il existe une pénurie de finissantes et de finissants.

Plusieurs facteurs viennent amplifier le problème. Nous en signalerons sept.

La baisse des effectifs affecte les programmes de manière différenciée. Déjà, si une hypothétique diminution de l'effectif scolaire s'appliquait également à tous les programmes d'un collège donné, elle n'aurait pas le même impact sur l'allocation des ressources à l'enseignement, ni sur les activités d'apprentissage de chacun de ces programmes. On comprend aisément que l'effet n'est pas le même pour un programme qui attire par exemple une quinzaine de nouvelles inscriptions, que dans un autre qui en accueille plus de 80.

Mais que la réduction des effectifs soit attribuable au déclin démographique, à une baisse temporaire de popularité, à l'exode vers les centres urbains ou à la concurrence, elle s'accompagne souvent d'une mouvance des inscriptions d'un secteur à l'autre ou d'un programme technique à un autre. Voilà pourquoi certains programmes souffrent beaucoup plus que d'autres d'une baisse de la population étudiante.

L'évolution de la carte des programmes est parfois le fruit de décisions politiques qui sont loin d'être toujours rationnelles. Un bon nombre de syndicats critiquent, en matière d'autorisation de programmes, des interventions d'ordre politique qui ne respectent ni les lieux de consultation, ni les structures, ni les décisions prises lors des révisions de programmes. Ainsi le MEQ permettrait-il d'ouvrir un programme dans un collège, alors qu'un programme apparenté existe déjà dans un cégep de la même région ;

c'est le cas du programme de Musique qui, autorisé à Marie-Victorin, a fait perdre des inscriptions à Saint-Laurent. Dans d'autres cas, une concentration plus ou moins justifiable de gros programmes techniques sera permise au même endroit, entraînant des investissements lourds et créant une concurrence importante entre des programmes qui, sans nécessairement être apparentés, s'adressent à un bassin limité, d'où une compétition interne qui nuit forcément à certains d'entre eux : c'est le cas à Joliette, par exemple.

Par contre, il peut certes exister des programmes qui, tout en ayant un impact prévisible presque nul sur les autres programmes ou collègues, puissent permettre un développement pertinent d'un cégep. On pense ici, par exemple, au programme de Techniques d'intervention en délinquance, à Sept-Îles.

Le processus de révision de programme, même s'il permet certaines harmonisations, génère à l'occasion des rapprochements tellement évidents que les étudiantes et les étudiants font de moins en moins de distinction entre les programmes. C'est le cas pour Multimédia et celui d'Arts et technologie des médias ainsi que pour ce dernier avec le programme de TGE, option Audiovisuel.

Il existe une difficulté objective à arrimer l'offre de formation à l'état du marché du travail, ou à l'évolution anticipée de ce dernier. Dans plusieurs secteurs, la pénurie de techniciennes et techniciens ne se traduit pas par une attraction plus élevée auprès des jeunes. Ce phénomène peut être imputable à un manque d'information, mais aussi à un marché du travail qui n'offre pas une rémunération à la mesure des compétences, des habiletés et du profil de sortie des finissantes et des finissants (c'est le cas notamment pour le programme de Bureautique et de Santé animale) ou qui pratique l'embauche indifférenciée de titulaires de DEP et de DEC (notamment en Plasturgie et en Maintenance industrielle).

La révision de programmes à coût zéro a forcé la main de certains collègues qui ont dû augmenter le nombre d'heures contact de manière à mieux répondre aux besoins d'une entreprise privée, et cela dans un contexte de financement en ETC par celle-ci. Comment peut-on appeler cela... un état de fait, bien sûr, mais peut-être aussi le début d'alliance de type « partenariat public-privée »?

Comme l'atteste amplement le cas célèbre de Soins infirmiers, il est par ailleurs effectivement difficile de prévoir les cycles de la demande. Cette réalité est illustrée aussi par la baisse généralisée de l'intérêt en Informatique, par les conséquences en Électronique des problèmes qu'a connus Nortel, par les difficultés d'ordre circostanciel en Génie mécanique (et en Génie civil, il y a quelques années) ou encore, finalement, par les effets du 11 septembre 2001 sur les secteurs de l'aviation et du tourisme.

Une concurrence malsaine s'exerce entre certains établissements, voire entre les ordres d'enseignement. Lorsque des collèges voisins offrent des programmes similaires pour un même bassin de population, il y a nécessairement un gagnant et un perdant. Cette concurrence peut se jouer jusque sur le terrain des systèmes de transport en commun (au Saguenay–Lac-Saint-Jean ou à Québec). La formation à distance entre également en jeu si, par exemple, un collège de petite taille ne peut répéter les cours à chaque session. Également, lorsque les besoins des entreprises le permettent, la promotion de DEP faite par les commissions scolaires, par l'entremise de personnes conseillères pédagogiques ou d'orientation, s'exerce au détriment de DEC apparentés, dans un contexte où l'ordre secondaire détient le gros bout du bâton.

Certains syndicats signalent un laxisme important des directions de collège face aux difficultés de recrutement. Il n'est pas rare de constater que certaines directions générales sont plus préoccupées par le développement de l'éducation aux adultes que par le secteur régulier. On remarque aussi que le manque d'implication et de dynamisme de l'équipe des cadres peut se traduire par un laxisme qui nuit au rayonnement de certains cégeps alors que ceux-ci pourraient, par une meilleure implication dans ces dossiers, mieux couvrir le bassin existant et mieux utiliser les moyens disponibles pour attirer beaucoup plus de jeunes.

Le financement des collèges reste déficient. Il est clair que le mode de calcul actuel, basé sur les PES, cause de sérieuses difficultés pour plusieurs collèges qui offrent des programmes moins fréquentés. On peut se demander si l'annexe F-138, qui permet de soutenir financièrement ces programmes, est une mesure suffisante et appropriée ; certaines règles en limitent l'accès, notamment le plancher des effectifs à partir duquel elle peut s'appliquer. Ces programmes en difficulté créent une surcharge pour les autres départements qui voient leurs allocations aux fins d'enseignement diminuer pour compenser le financement souvent

insuffisant des programmes moins fréquentés. Notons par ailleurs que dans le cas de fermeture de programmes, les personnes non permanentes ne sont pas protégées.

Certains syndicats rapportent des difficultés importantes de rétention des étudiantes et des étudiants. Les éléments qui reviennent le plus souvent pour expliquer cet état de fait semblent reposer à la fois sur l'insuffisance de préparation des élèves en provenance du secondaire, sur le niveau d'exigences des programmes et sur le manque d'assurance de leur choix d'orientation.

C'est en fait toute la problématique de la réussite qui est ici évoquée. La hauteur de la marche entre le secondaire et le collégial est liée à la fois aux conditions d'enseignement qui règnent au secondaire, aux exigences actuelles des programmes de formation du collégial, et aux mesures de soutien que peuvent mettre en place les collèges. Le seul bilan « officiel » de la manière avec laquelle les cégeps ont pu réagir aux pressions accrues vers la réussite, dans un contexte où le gouvernement a pu confondre obligation de moyens avec obligation de résultats, a été récemment produit par la CEEC.

Dans un contexte de recherche acharnée d'inscriptions, la tentation est forte de vouloir, par exemple, abaisser les préalables de certains programmes techniques, pour attirer davantage sans égard à la dépréciation qui pourrait s'ensuivre sur le plan de la qualité de formation. La décentralisation aurait comme conséquence d'accentuer ces différenciations.

**Grande manifestation de la CSN
le 29 novembre 2003 à Québec**



**Manifestation au cégep Saint-Laurent
le 5 octobre 2004, à l'occasion de la Journée
mondiale des enseignantes et des enseignants**

**Manifestation et distribution de tracts au cégep du
Vieux Montréal le 5 octobre 2004**



III.

Les pistes de solution observées

On fait donc le constat plus ou moins général de baisses d'effectifs. Dans certains cas, elles sont considérées comme circonstanciées (Électronique et Informatique) ; dans d'autres cas, elles sont imputées à une méconnaissance du domaine (Bureautique, Gestion de production de mode et TGI) et enfin pour d'autres, elles sont causées par un manque d'attrait lié aux conditions de travail ou aux exigences d'un programme, notamment celles des préalables en sciences (Génie métallurgique et Technologie de systèmes ordinés (TSO)). Il ne faut pas négliger non plus le rôle des parents, qui pourraient avoir une fausse perception de certains programmes de formation et du contexte de travail.

La question des programmes en difficulté est centrale et préoccupe plusieurs de nos syndicats. Bon nombre de ceux-ci se sont vus dans l'obligation d'accepter des ententes permettant aux départements concernés de se tenir la tête au-dessus de l'eau. Ces ententes soutiennent les programmes en difficulté et portent pour le moment soit sur des aménagements quant à l'utilisation de la masse salariale, soit sur l'utilisation de l'ancien mode d'allocation, soit sur l'appui à des projets susceptibles d'augmenter les effectifs (la formule d'enseignement coopératif (ATE), les projets-pilotes, DEC intensifs, etc.). Tout cela crée, il va sans dire, un déficit dans la masse salariale et accentue la pression sur l'enseignement, notamment par l'utilisation d'un calendrier intensif ou par l'introduction de cursus différenciés. Cela se traduit par une augmentation de la tâche pour tous, d'une manière ou d'une autre, dans un contexte où cet alourdissement ne peut être refusé.

Les difficultés liées à la baisse d'effectifs de certains programmes, ou pour l'ensemble d'un cégep, font l'objet d'une kyrielle de mesures, dont certaines peuvent comporter de sérieux désavantages. Nous en examinerons quelques-unes.

Des efforts de promotion

La promotion ciblée ou générale, quelle qu'en soit la forme, est certes la plus courante. Les enseignantes et les enseignants ne ménagent pas leurs efforts pour accroître les effectifs (participation à des salons, visite des écoles secondaires, publicité, campagne de télévision, grandes rencontres, concerts, etc.). On a porté à deux, dans de nombreux collèges, les journées « portes ouvertes ». Certaines directions de collèges ne se gênent pas pour embaucher un « lobbyiste », des spécialistes en marketing ou des

conseillers en relations publiques pour faire le travail. D'autres font pression sur les enseignantes et les enseignants pour que les 173 heures des services professionnels rendus soient davantage utilisées en activité de promotion. Dans un contexte de survie, certains collèges utilisent même une partie de la masse salariale pour le recrutement et la promotion.

Une distinction importante mérite peut-être ici d'être faite, entre d'une part, une promotion de bon aloi qui vise à faire connaître un programme particulier dont on peut soupçonner qu'il devrait attirer davantage de jeunes dans un bassin donné et, d'autre part, une promotion concurrentielle qui vise à attirer plus de jeunes aux dépens des autres collèges. Dans le premier cas, des efforts accrus d'information sont sans doute louables ; dans le second, les résultats positifs des uns signifient nécessairement des pertes pour les autres. La piste de la décentralisation n'est pas de nature à améliorer les choses à ce chapitre.

La concurrence se vit également entre les cégeps et les commissions scolaires, tel que mentionné plus haut. Celles-ci cherchent, elles aussi, à survivre ou à se développer et refusent parfois systématiquement que des enseignantes et des enseignants du collégial puissent rencontrer les aides pédagogiques ou de participer à leurs salons carrières. Nous sommes, à plusieurs endroits, bien loin de la collaboration souhaitée entre les ordres d'enseignement. Des directions de commissions scolaires semblent davantage préoccupées de leur secteur de formation professionnelle plutôt que d'accepter qu'elles ont une responsabilité partagée dans notre système d'éducation.

Relevons finalement que plusieurs collèges semblent avoir privilégié, entre autres moyens d'attirer ou de retenir les étudiantes et les étudiants, d'améliorer la qualité de vie dans leur cégep. Certains ont mis davantage l'accent sur les activités parascolaires. On a pu voir la mise en place de murs d'escalade, l'ajout d'activités en sports-études ou encore des investissements importants à d'autres niveaux (amélioration du salon étudiant, de l'entrée principale, de la qualité de vie, le rafraîchissement des locaux, etc.).

Signalons finalement que des collèges ont entrepris de se tourner vers le recrutement international ; certains offrent des avantages à celles et ceux qui s'inscrivent, comme des logements à prix modiques, ou la formule « Le campus » à Granby, qui permet à celles

et ceux qui fréquentent le cégep de jouir d'un certain nombre de rabais auprès de commerçants de la ville.

La carte des programmes

La tentation est forte, pour plusieurs directions de collèges, d'améliorer leur situation en jouant, à divers niveaux, sur l'offre de formation. La notion de « compétitivité » est devenue le leitmotiv de plusieurs équipes de directions, qui adhèrent toutes à l'objectif « *d'être meilleur parmi les meilleurs* ».

Certains procèdent, dans cette foulée, à une actualisation de profils de formation au préuniversitaire, s'efforçant par là d'améliorer l'image du collège : DEC en Arts et sciences, volet international en sciences humaines, ouverture de cohortes d'accueil et intégration, calendrier adapté au travail d'été, etc. Le secteur technique n'échappe pas à la volonté d'attirer davantage. On voudrait améliorer l'image de certains programmes (même s'il faut pour cela faire avancer un dossier par des voies politiques), ce qui est cohérent avec des visées d'autonomie complète sur l'élaboration et l'offre de programmes.

La multiplication des profils qui peut en résulter provoque par ailleurs un déplacement d'effectifs (Technologies du génie électronique versus Technologies de gestion de réseaux) ou encore le rapprochement trop évident des compétences et des activités d'apprentissage (Multimédia, Technologies de gestion de réseaux et Technologie du génie électronique). Ces pratiques peuvent provoquer une guerre d'image qui n'aide probablement pas les étudiants à s'orienter.

La formule des DEC-BAC semble en expansion, même si son potentiel réel d'attraction reste à mesurer. Le développement de programmes en alternance travail-études est à certains endroits très populaire et la formule est présentée comme susceptible d'attirer ; notons au passage qu'ici aussi, le personnel enseignant est souvent mis à contribution.

On peut noter, dans certains secteurs, des ententes entre collèges pour permettre la viabilité de programmes en difficulté. Pour maintenir une certaine accessibilité, il arrive qu'une partie d'un programme offert par un cégep soit donnée dans un autre ; cela permet de recruter des jeunes qui peuvent commencer à étudier

dans le programme de leur choix sans avoir à se déplacer trop loin de chez eux. Des ententes de ce genre existent en Métallurgie, Techniques policières et Ébénisterie.

De plus, pour survivre, quelques collèges en région se disent forcés de répondre à des demandes spécifiques du milieu économique. On constate que cela peut aller jusqu'à introduire une formation dédiée, ou à valeur ajoutée, pour se différencier ou pour répondre à un besoin précis. C'est le cas, dans le domaine du Génie civil et de l'aménagement des rives où le cégep, pour le DEC en Génie civil, a permis d'intégrer une nouvelle compétence en supervision des infrastructures de barrages pour répondre à une demande spécifique d'Hydro-Québec.

Il reste que le désir des collèges de pouvoir contrôler toute la question de l'offre des programmes, quitte à faire ensuite des arrangements, est bien présent partout. L'accentuation du développement anarchique de la carte des programmes, qui résulterait d'une autonomie accrue des collèges, ne semble pas inquiéter outre mesure le ministère, ni les directions de collège : on semble penser que la loi du marché arrangerait les choses.

Certains syndicats considèrent que les problèmes actuels de la carte des programmes auraient pu être évités si on avait revu cette dernière, au début des années 90, en procédant effectivement à la rationalisation concertée qui avait été annoncée. La concurrence et le marketing qui en résultent seraient donc imputables en bonne partie à l'échec de cette dernière opération.

La formation à l'éducation des adultes

Aux prises avec des budgets serrés, plusieurs directions semblent avoir privilégié la voie du développement de l'éducation des adultes comme planche de salut. Cette dernière constitue, de manière avouée, une voie obligée pour boucler le budget. Son développement, plus souvent qu'autrement centré sur le « local », s'opère de manière généralisée en vase clos, indépendamment de la formation régulière et à quelques endroits, dans des bâtiments séparés.

Pour les attestations d'études collégiales (AEC), nous pouvons dire que la situation est à géométrie variable. Pendant une certaine période, la grande majorité des collèges ont pu déclarer des bud-

gets équilibrés en épongeant leur déficit (ou en faisant des surplus) grâce à ce type de formation. Divers facteurs ont obligé les collèges à revoir leur offre de formation de courtes durées, parce qu'Emploi-Québec a diminué son financement dans certains secteurs, ou bien parce que le mode de financement du MEQ ne permet pas d'obtenir les mêmes avantages financiers pour une cohorte d'AEC. De plus, le taux de chômage régional ne permet pas toujours de constituer un effectif scolaire suffisant.

Ailleurs, le développement d'AEC semble en progression, là justement où le taux de chômage est plus élevé et où les demandes de formation auprès d'Emploi-Québec sont stables, afin de combler plus rapidement les besoins en main-d'œuvre. Ce contexte permet à certains collèges qui le souhaitent d'agir pour répondre à la demande, même si cela peut avoir un impact sur la viabilité d'un DEC en difficulté (AEC en supervision d'entreprises versus le DEC en TGI, par exemple). Ce type de formation permet parfois de bénéficier d'équipements qui peuvent servir aussi au secteur régulier. Des collèges y voient aussi la possibilité de renouveler le corps professoral, là où il se vit une difficulté de recrutement. Le secteur privé, par ses interventions sur ce « marché », permet un certain développement de l'offre de formation aux adultes, qui permet le transfert d'expertise des collèges dans un domaine particulier. En règle générale, les AEC sont développées dans les mêmes créneaux de formation qu'à l'enseignement régulier.

Dans certains collèges, la structure organisationnelle de l'éducation aux adultes relève de la Direction des études, ce qui permet (mais pas toujours) de respecter les mêmes critères d'embauche, d'élaboration de programmes et d'évaluation qu'au secteur régulier. Dans de nombreux collèges cependant, le secteur de l'éducation aux adultes est une entité entièrement différente qui évolue en parallèle aux activités de formation initiale. Dans certains cas, un représentant du département participe à la sélection des enseignantes et des enseignants, mais le syndicat ne peut vérifier s'il y a une situation de double emploi qu'après la signature des contrats. Il arrive aussi que des personnes atteignent trois ans d'ancienneté sur des cours crédités à l'enseignement aux adultes sans être passé par un comité de sélection départemental.

En examinant l'offre de formation des collèges, il faut faire une distinction entre les AEC actives et celles qui ne le sont pas. Les directions de collèges ont tendance à établir une banque plus ou

moins importante de formations courtes, espérant voir venir un acheteur ; mais dans les faits, un petit nombre seulement de ces AEC sont dites actives dans le contexte actuel (difficulté de financement, marge de profit moins élevée, offre supérieure à la demande).

La reconnaissance de ce type de diplôme soulève souvent des interrogations, tout comme les perspectives d'emploi, surtout en regard des frais qui sont exigés et qui ont pu atteindre jusqu'à 25 000 \$. Quelques collèges cherchent d'autres voies afin de maintenir les activités de formation continue, en relation avec l'aide aux entreprises ou à la mise en œuvre d'AEC de type post collégial.

Il faut attirer ici l'attention sur l'émergence de compagnies privées, qui dans certains cas appartiennent à un collège, et qui sont mises sur pied afin de s'occuper de la formation non créditée et sur mesure. Cette pratique fait en sorte que le collège utilise un sous-traitant pour dispenser cette formation ou qu'il procède à l'embauche de formateurs plutôt que d'enseignants. Notons au passage qu'une direction de collège a effectivement conclu un partenariat de sous-traitance pour une AEC en Métallurgie, donnée non pas par le collège mais plutôt par le centre de transfert technologique. Enfin, certains collèges ont constaté de sérieux problèmes, en regard de la qualité de la formation, ce qui a nécessité un retour à l'embauche d'enseignantes et d'enseignants qualifiés. On constate que la sous-traitance ne fonctionne pas toujours pour le mieux surtout quand la recherche du profit demeure l'objectif visé.

De plus, certains syndicats nous ont rapporté que leur direction de collège serait prête à aller plus loin pour « rationaliser » la prestation des enseignements. À titre d'exemple, un collège a demandé au MEQ s'il pouvait jumeler des étudiants d'une AEC avec ceux du DEC, même s'ils ne possédaient pas les préalables exigés par le ministère. Heureusement, le MEQ a vu là une pratique contradictoire avec le Règlement sur le régime des études collégiales (RREC) et a refusé, semble-t-il, d'endosser ce genre de « manigance ».

Notons au passage que le fait de respecter les préalables à un programme d'AEC ne règle pas toute la problématique d'un enseignement dispensé à un effectif hétérogène, quand des groupes conjoints d'AEC et de DEC sont constitués. Les problèmes

d'adaptation peuvent être insurmontables, sans compter que les enseignantes et enseignants doivent s'y attaquer sans pour autant bénéficier d'une allocation appropriée. Il y a là un exemple assez clair des limites sémantiques à l'expression de compétences qui, dans un contexte ou dans un autre, n'ont pas la même portée.

D'autres arrangements de ce type méritent une attention particulière. On cèderait, à certains endroits, à la tentation de ne pas respecter les règles d'admission ou les préalables requis, pour bénéficier ainsi d'un effectif scolaire suffisant. On rapporte aussi que des pressions s'exerceraient pour modifier l'organisation de l'enseignement en diminuant le nombre d'heures contact à un cours sous la barre des 45 heures. L'idée, c'est de permettre d'assurer, à coût zéro, un encadrement auprès des étudiantes et des étudiants, ou de soustraire un cours aux règles habituelles, quitte à compléter administrativement ensuite les heures manquantes par une reconnaissance des acquis. Que penser de l'attitude de certaines directions de cégeps quand la recherche du profit l'emporte sur la qualité de l'enseignement ? Quel avenir nous réservent les collèges en aspirant à une plus grande autonomie et à plus de flexibilité ?

L'expansion souhaitée du secteur de la formation continue au collégial pose donc problème. Les syndicats concernés se voient de plus en plus sollicités et doivent exercer une plus grande vigilance quant à l'utilisation des locaux (expansion des programmes en demande au détriment de d'autres types de formation) et au contrôle des allocations des ressources à l'enseignement.

Les parcours différenciés

Les tentatives d'établir des parcours de formation diversifiés font depuis longtemps partie du paysage collégial. Des directions de cégeps voient dans cette avenue la possibilité d'attirer davantage d'étudiantes et d'étudiants.

Les DEC-BAC sont à ranger dans cette catégorie. Pour l'instant, il s'agit essentiellement d'ententes entre un ou des cégeps et une université, pour la reconnaissance de cours suivis au cégep, lorsque des diplômés décident de poursuivre à l'université. Seuls certains programmes du secteur technique sont visés. Tous les consortiums en Soins infirmiers ainsi que les programmes de Techniques administratives et d'informatiques font l'objet de telles

ententes. Mais elles ne bénéficient qu'à une fraction des 20 % de finissantes et de finissants du secteur technique qui entendent poursuivre leurs études; il s'agit de faciliter le parcours vers les universités, ces dernières espérant ainsi voir augmenter leurs inscriptions. Peu de commentaires négatifs ont été faits là-dessus, si ce n'est que pour mentionner que plusieurs étudiantes et étudiants seraient trop faibles pour envisager ce type de parcours. Relevons ici qu'une extension de cette formule au secteur préuniversitaire pervertirait l'intégrité de l'ordre collégial, dans la mesure ou elle constituerait une spécialisation précoce tout à fait contraire à l'esprit de ce parcours. Une tentative dans ce sens est en cours à Montmorency.

Du côté des DEP-DEC, les collèges semblent beaucoup moins intéressés à développer des passerelles et, n'eût été du récent appel ministériel, on peut croire que peu de choses auraient été tentées de ce côté ; les passerelles existantes sont des coquilles vides. On a pu constater, dans certains cas, que des harmonisations existent sur papier depuis plusieurs années et qu'elles permettent de réduire d'un an le cursus du DEC technique. Mais la masse critique d'étudiants intéressés n'est jamais au rendez-vous ; toute la formation générale – acquise ou à acquérir – posant toujours un problème de taille.

Dans ce contexte, les projets-pilotes actuellement sur la table constituent davantage une réponse au ministre plutôt qu'une volonté issue des collèges ; on peut penser que les problèmes concrets que soulève cette avenue dépourvue de lignes directrices claires constituaient un frein majeur à leur mise en œuvre, malgré les effets bénéfiques escomptés, qui restent théoriques. On signale, par ailleurs, que les relations sont souvent difficiles entre les directions de cégeps et celles de commissions scolaires, même lorsqu'il ne s'agit que du partage de locaux ou d'équipements. Cette situation se complique par un contexte de concurrence lorsque des DEC et des DEP apparentés coexistent dans la même région.

Il faut signaler ici une première : le ministre a autorisé récemment le passage direct d'un DEP à une AEC longue, au collège de la région de L'Amiante. Cette AEC couvre l'ensemble de la formation spécifique du DEC apparenté, tout en excluant, comme c'est le cas habituellement du profil de formation, les disciplines de la formation générale. L'on voit également surgir une orientation du type post DEC ou DEC+ qui se définit comme étant une formation

supplémentaire à la formation au régulier ainsi que des DEC intensifs d'une durée de deux ans pour des étudiantes et des étudiants qui possèdent déjà un diplôme collégial ou qui ont réussi toute la formation générale. Ces nouveaux cheminements s'ajoutent au modèle existant et exigent de revoir, dans certains cas, les fils conducteurs du programme (on ne sait pas s'il y a des libérations associées à cela) et de proposer une nouvelle séquence d'activités en modifiant la maquette de cours, incluant les pondérations.

Cette recherche désordonnée est associée aux préoccupations liées à la baisse des effectifs, mais aussi à la pénurie de travailleuses et de travailleurs qualifiés dans certains domaines ainsi qu'à une reconfiguration du marché du travail. Cependant, on estime que le secteur privé a peu d'influence sur les contenus des programmes techniques (autrement que lors des AST).

La prolifération de parcours multiformes est inquiétante, entre autres, en cela qu'elle peut porter atteinte à l'intégrité de la formation initiale. L'approche modulaire de la formation par exemple, qui est une disposition non encore appliquée du RREC (mais présente en filigrane dans certains projets-pilotes), aurait comme conséquence de faire entrer plus rapidement les jeunes en entreprise, de les en sortir pour de courtes formations. On introduit ici la notion de perfectionnement pour la vie. D'où cette prétention de fonctionnaires au ministère de l'Éducation, pour lesquels une formation initiale peut se contenter de n'être bonne que pour une durée de trois ans sur le marché du travail. Assisterions-nous à une entrée dans l'ère de techniciens jetables ?

En matière de parcours différenciés, un nouveau mode de gestion à la pièce est peut-être en émergence, qui fait en sorte que les collèges ont tendance à ne pas toujours utiliser les lieux de consultation appropriés. Dans plusieurs collèges, on note un manque de reconnaissance des syndicats, ce qui nécessite une plus grande vigilance aux différentes instances comme à la commission des études, au comité des relations de travail (CRT) et au conseil d'administration. La nouvelle gouvernance des établissements collégiaux, tant souhaitée par les directions de collège, implique-t-elle une prolifération des rencontres en tête-à-tête personnalisées, ou alors une dérive du pouvoir vers des rencontres entre le collège et les coordinations de programme, aux dépens des relations entre un syndicat et le collège ?



IV.

Le discours de nos patrons

Où se situent les directions de collège vis-à-vis des positions développées par la Fédération des cégeps ? Au début de la tournée, nous espérions trouver un minimum d'esprit critique chez certains de nos patrons locaux, notamment à l'égard des conséquences du démantèlement du réseau collégial. La réalité est tout autre.

Le club quasi unanime des hautes directions

De manière générale, les hautes directions de l'ensemble des collèges (les DG et les DÉ) semblent assez unanimes et ne parlent que d'une seule voix. Elles adhèrent au discours de la Fédération des cégeps et à ses orientations. Elles sont favorables à la décentralisation du réseau collégial, la négociation locale et l'habilitation, c'est-à-dire la possibilité de décerner le diplôme. Certaines vont même plus loin. Elles voudraient décerner leur propre diplôme. Elles en rêvent.



Manifestation au congrès de la Fédération des cégeps le 21 octobre 2004 à Québec

S'il y a de rares divergences au sein des équipes de directions et si on n'accorde pas la priorité aux mêmes objectifs, il reste que les directions se rangent majoritairement derrière la position de la Fédération des cégeps. Deux collèges seulement (Lévis-Lauzon et Shawinigan) ont pris position contre la décentralisation, mais ces directions ne réussissent pas à se faire entendre. Le cégep Marie-Victorin voit dans la concurrence un danger. Le collège de Saint-Félicien voudrait maintenir des programmes nationaux, tout en souhaitant que certaines compétences soient déterminées localement pour les besoins des

entreprises. Mis à part quelques réserves de circonstances, destinées la plupart du temps à minimiser les résistances, ce sont là les seules voix un peu discordantes du concert autonomiste.

Par contre, il importe de distinguer les hautes directions de l'ensemble des cadres d'un collège. Tous les cadres n'adhèrent pas nécessairement à l'ensemble des positions de la Fédération des cégeps. Par exemple, certaines directions des ressources humaines ne veulent pas d'une décentralisation des conventions collectives, conscientes de l'énorme travail supplémentaire qui en résulterait pour elles. Dès lors, elles n'y voient pas une priorité,

d'autant plus qu'il existe déjà un certain nombre d'ententes locales facilitant la gestion.

Les directions font simplement écho aux idées véhiculées dans le plan de développement de la Fédération des cégeps. « *Le monde change et on doit s'adapter aux nouvelles réalités* ». On fait intervenir la baisse démographique, la diminution des budgets, la lenteur des autorisations de programme et de leur financement, l'inefficacité du MEQ, la bureaucratie ministérielle, la durée des programmes techniques (ils sont parfois trop courts ou trop longs), l'approche *mur à mur* qui ne correspond plus à la réalité, la rigidité des programmes et le manque de souplesse. Assez curieusement, même si quelques reproches sont adressés par les directions au modèle d'organisation en réseau, on ne peut pas parler d'un concert de récriminations. Ainsi, la volonté autonome qui inspire le discours des collèges ne semble pas prendre racine dans une longue liste de griefs à l'endroit du réseau, mais refléter plutôt une recherche de pouvoir.

L'autonomie pour quelles fins ?

Impossible de ne pas relever, à cet égard, le nombre impressionnant de syndicats qui rapportent, de la part des directions générales, des attitudes à peine voilées d'impérialisme convaincu. Combien de directeurs généraux affichent ainsi un volontarisme sans vergogne de s'inscrire dans une dynamique qui fait passer une maison d'enseignement pour une compagnie privée ? Le vocabulaire utilisé, l'accent mis sur les activités lucratives de la formation sur mesure, tout concourt à le croire.

Dès lors, dans l'éventualité d'une décentralisation des pouvoirs, ce que les directions de cégeps se proposent de faire n'étonnera personne. Le constat généralisé, c'est que les hautes directions cherchent à obtenir une plus grande marge de manœuvre et plus de souplesse dans la gestion des programmes. Elles veulent ainsi avoir la possibilité de développer de nouveaux programmes au choix de l'établissement ; faire comme bon leur semble des révisions locales de programmes, au besoin en faire des révisions continues, mettre en place des certifications intermédiaires, bref disposer de tout le pouvoir sur l'offre de formation. On voudrait aussi, bien sûr, obtenir un meilleur financement qui permette de faire ses propres choix stratégiques. L'idée, c'est d'améliorer l'attrait du collège : il faut montrer qu'on est les meilleurs !

Tout cela n'est pas sans conséquence sur l'avenir de l'organisation du travail, notamment pour les départements, et sur nos conditions de travail. Dans le même ordre d'idées, vouloir se modeler sur les collèges américains ou ontariens en termes d'autonomie apparaît assez ironique, quand on considère les problèmes avérés que connaissent ces systèmes (comme l'atteste le rapport de l'économiste Fortin, commandé par la Fédération des cégeps, l'état des lieux présenté au Forum sur la formation technique de 2002, ou encore l'étude Vision 2000 sur les collèges ontariens).

Certaines directions de collège utilisent un discours de séduction dans le but de sécuriser le personnel du collège, en faisant miroiter les avantages d'un rapatriement au local de l'ensemble des opérations pédagogiques, plutôt que d'attendre les décisions du ministère sur ces questions. Cela amène insidieusement à poser le débat de l'autonomie en termes d'avantages ou de désavantages strictement locaux, plutôt qu'en termes d'enjeux collectifs relatifs à l'ensemble du système éducatif québécois.



Quelques directions adhèrent en plus à l'idée de remplacer le rôle régulateur du ministère par un organisme contrôlé par la Fédération des cégeps et indépendant du MEQ. D'autres voient d'un bon œil la collaboration avec les établissements voisins et même une perspective d'échanges souples entre les collèges pour des services (d'imprimerie, système de paye ou confection des horaires, par exemple). D'autres finalement, apparemment peu au courant des problèmes vécus dans les collèges qui vivent déjà cette réalité, pensent à une régionalisation semblable à celle de Lanaudière.

Financement et conditions de travail

Plusieurs directions de collèges adhèrent à l'idée d'une plus grande autonomie financière (selon la formule « un collège, un chèque ») pour utiliser des ressources en fonction de leurs propres besoins et choix stratégiques. Les conséquences envisagées sont multiples : offrir des salaires variables aux enseignantes et aux enseignants (par exemple, pour les AEC), exiger des droits de scolarité, engager des chargé-es de cours à l'enseignement régulier sont des avenues que certaines directions évoquent explicite-

ment. À Édouard-Montpetit par exemple, on ne se cache pas pour parler de fermeture de postes et d'une gestion axée sur le modèle universitaire, avec une masse importante de chargé-es de cours. Cela irait de pair avec une marge de manœuvre accrue en gestion du personnel, avec à la clé l'évaluation et la mobilité des enseignantes et des enseignants. Dans cette optique, les responsables de la coordination départementale pourraient devenir des cadres inférieurs, soustraits il va sans dire à l'unité d'accréditation.

La formation générale

Les directions de collèges ont aussi des visées quant à la formation générale. Elles sont presque toutes d'accord pour ouvrir cette formation aux autres disciplines, une idée qu'on retrouve dans le dernier rapport du Conseil supérieur de l'éducation (CSE) sur la formation technique. Les disciplines qui sont pointées du doigt sont surtout la philosophie et la littérature : le fonds culturel commun ne devrait plus se limiter à l'étude des disciplines actuelles. On voudrait plutôt l'actualiser en offrant des choix dans l'ensemble des autres disciplines, que ce soit les arts, les mathématiques, les sciences humaines, les sciences de la nature ou les sciences technologiques, tout en gardant le même nombre d'unités. On retrouve également cette vision dans le dernier rapport de la CEEC sur l'évaluation institutionnelle, où on affirme que les collèges sont prêts à procéder à tels changements dans le cadre d'une éventuelle décentralisation.

Fait intéressant, une direction de collège admet tout de même qu'il y a peut-être un danger à vouloir décentraliser ainsi le choix des disciplines. Les collèges pourraient ainsi aller au-devant de sérieux affrontements.

Il est difficile de croire que des considérations pédagogiques sont à l'origine de cette volonté de changement. Plusieurs bilans faits ces dix dernières années invalident la croyance que les cours de la formation générale sont des obstacles à la réussite des étudiantes ou des étudiants, notamment les analyses du SRAM, du Conseil supérieur de l'éducation et de certains rapports de collèges sur la réussite, qui ont démontré le contraire. Il y a fort à parier qu'en fait, les changements envisagés à la formation générale traduisent plutôt une volonté d'instrumentalisation de cette composante des programmes, rendue possible par un calcul comptable des mises à la retraite dans les prochaines années, et qui veut faciliter la ges-

tion des ressources humaines dans un contexte d'une baisse démographique.



Manifestation au congrès de la Fédération des cégeps le 21 octobre 2004, à Québec



V.

La mobilisation



Manifestation au congrès de la
Fédération des cégeps le 21
octobre 2004

En résumé, donc, les relations entre les directions des collèges et la Fédération des cégeps sont dans l'ensemble excellentes ou très bonnes, ou alors relèvent d'une soumission résignée. La décentralisation apparaît, pour plusieurs, la solution à des problèmes qui restent mal définis et qu'on refuse obstinément de relever dans les systèmes collégiaux voisins, où ils sont parfois pires.

La Coalition-cégeps, constituée l'an dernier, a suscité plusieurs actions à la grandeur du réseau depuis le printemps dernier. Ces actions ont connu pour la plupart un excellent succès. Même s'il demeure difficile de mesurer l'effet qu'elles ont eu, il est certain qu'elles auront ralenti considérablement le mouvement vers l'autonomie des cégeps et qu'elles ont, de manière générale, créé un capital de sympathie dans les médias et dans le public envers la cause des cégeps. Cela dit, la bataille est loin d'être gagnée. La tournée des syndicats visait aussi, à ce chapitre, à prendre la mesure de l'état général de la mobilisation.

Relations intersyndicales

Le premier élément examiné sous cette rubrique était l'état des relations avec les autres syndicats, dans chacun des collèges.

De manière générale, les relations avec les syndicats du personnel de soutien sont bonnes, voire excellentes. Les syndicats de soutien sont d'ailleurs affiliés à la CSN dans 23 des cégeps FNEEQ. Bien que parfois aux prises avec des difficultés logistiques qui peuvent les empêcher d'être aussi actifs qu'ils le voudraient, les syndicats de soutien semblent très mobilisés et tout à fait disposés à agir. Les contacts sont bons et réguliers dans de très nombreux collèges.

Même si les relations avec les professionnel-les semblent bonnes dans plusieurs collèges, on signale cependant qu'elles sont beaucoup plus fragiles. La nature du travail des professionnels implique une proximité beaucoup plus grande avec les directions ; cette situation, conjuguée avec la taille très réduite des syndicats de professionnels, rend le militantisme plus difficile. Plusieurs d'entre eux pourraient vouloir accéder à des postes de cadres et, dès lors, être passablement moins attirés par le militantisme. À plusieurs endroits cependant, le syndicat des professionnels a répondu à

l'appel, se joignant à l'intersyndicale et participant aux activités de la Coalition-cégeps.

**Manifestation étudiante à Chicoutimi,
le 10 novembre 2004**



Du côté des associations étudiantes, bien qu'on puisse enregistrer quelques contre-exemples, la situation générale est souvent la même. Les relations entre les associations étudiantes et les syndicats de personnel enseignant sont bonnes, mais il y a un nombre élevé d'associations qui apparaissent peu politisées et peu organisées. Le haut taux de roulement dans les exécutifs de ces associations est peu propice à la construction d'une véritable culture politique, ce qui laisse la porte ouverte à une forme de contrôle des associations par les services aux étudiants ou par des permanents salariés qui assurent le suivi d'une année à l'autre. Par ailleurs, une majorité d'associations étudiantes ne sont pas affiliées, si bien qu'elles ne disposent pas d'un support national pour alimenter des réflexions politiques ou des actions comme celles que proposait la Coalition-cégeps. Notons cependant le cas du Vieux Montréal, qui mérite d'être mentionné puisque même si l'association n'est pas affiliée, elle est très active et très bien organisée.

Deux éléments permettent cependant de souligner qu'il importe de ne pas confondre un faible niveau d'organisation avec un désintéressement politique. D'une part, malgré les difficultés que posent les enjeux de la décentralisation, qui peuvent à première vue paraître éloignés de leurs préoccupations quotidiennes, les étudiantes et les étudiants peuvent parfois réagir de manière étonnante aux appels de mobilisation. Leur réponse à l'activité du 5 octobre en témoigne. D'autre part, le succès de la grande manifestation du 10 novembre dernier témoigne aussi d'un potentiel important de mobilisation.

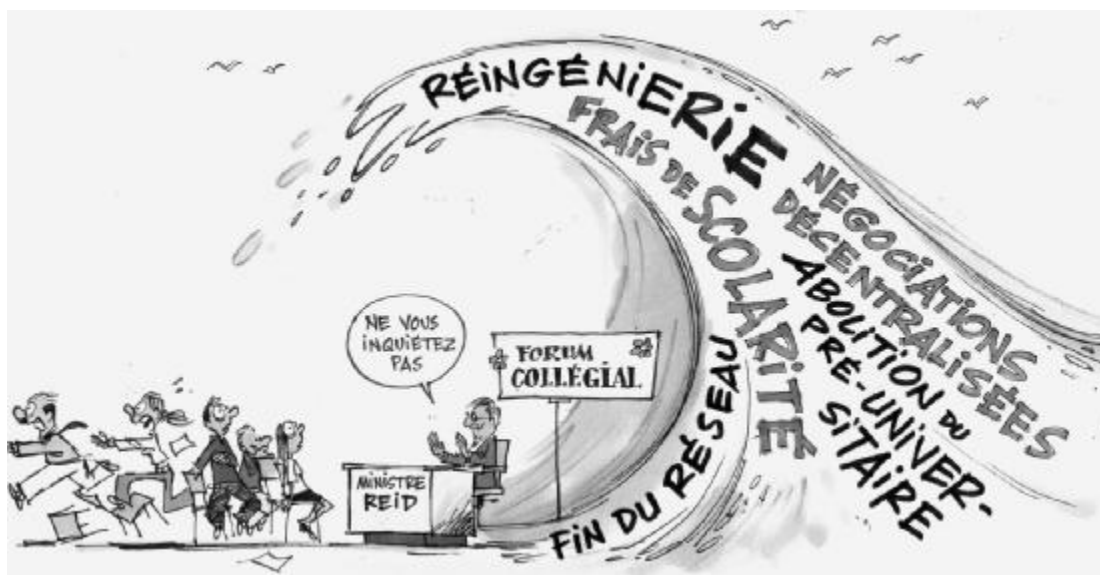
Quelques rares contentieux ponctuels ont été signalés ainsi que des problèmes d'ordre organisationnel (temps de rencontre, locaux). Mais dans l'ensemble, le bilan global de nos relations avec les autres personnels et les associations étudiantes est donc positif.

Comme on pouvait s'y attendre, du côté des cadres, les choses sont moins roses. Dans certains de nos syndicats géographiquement (ou linguistiquement) plus isolés, il existe un *modus vivendi* assez enraciné, qui se traduit par une culture de règlement local des litiges. Mais de manière générale, les rêves de pouvoir des

cadres supérieurs, et leur carriérisme ne peuvent contribuer à créer un espace réel de débat ouvert et de réflexion sur les enjeux actuels.

L'état de la mobilisation

Une première constatation s'impose. Bien que des variations parfois très importantes puissent être relevées, un nombre impressionnant de syndicats signalent qu'ils disposent d'une bonne base de militantes et de militants disposés à agir. « *Quand les choses importantes se passent, nos gens sont là* » : cette phrase a été reprise à de nombreux endroits.



Le succès du vote sur la grève sociale de 24 heures confirme ce diagnostic. Comme on le sait, les conditions d'exercice de ce vote n'ont pas été rencontrées et il est clair que cette situation a eu un effet très négatif sur nos troupes. Une mobilisation qui n'aboutit pas génère un important creux de vague avec lequel il nous faut maintenant composer. Mais il reste qu'au moment de prendre le vote, les assemblées s'attendaient à ce que cette grève ait lieu. Il ne s'agissait pas d'un vote de convenance, mais d'une authentique volonté d'être au rendez-vous d'un mouvement de contestation des politiques antisociales et antisyndicales du gouvernement Charest. Voilà un constat rassurant sur le degré d'implication sociale de nos membres.

Dans la même foulée, on ne relève pas dans nos syndicats de clivage majeur chez nos membres au regard de la mobilisation.

Même si on peut accoler certaines caractéristiques à des groupes parmi nos membres, il reste que l'existence de groupes plus actifs de militantes et militants, dans nos syndicats, semble être le fruit d'initiatives personnelles plutôt que d'une convergence particulière de pensée.

Si, par exemple, les enseignantes et les enseignants de la formation générale sont plus inquiets et, partant, peut-être plus mobilisés, ce n'est pas le cas partout. Si dans plusieurs syndicats, le secteur technique est plus ouvert au discours de l'autonomie (on parle parfois d'une nostalgie des écoles techniques), on dira ailleurs que ces départements ont un regard très critique sur les projets du gouvernement.



Manifestation au congrès de la Fédération des cégeps le 21 octobre 2004.

La question des jeunes enseignantes et enseignants est presque partout présentée comme préoccupante : leur situation objective comporte plusieurs obstacles à l'implication syndicale. Ils viennent d'arriver dans la profession, ils doivent travailler très fort à la préparation de leurs cours et ils ont donc moins de disponibilité pour autre chose. Ils ne connaissent ni la convention collective ni ses impacts sur leurs conditions de travail, ni les rouages du mouvement syndical, ni l'importance de la négociation. Ils arrivent dans des départements souvent déjà bien organisés et ne voient pas les problèmes. Le « ton syndical » des assemblées ou des journaux syndicaux peut les surprendre. Certains peuvent avoir peur des patrons s'ils se rapprochent du syndicat et, finalement, leur situation instable est peu propice à l'implication syndicale.

Pour l'instant, force est de constater que la négociation ne soulève pas encore les passions. La sécurité d'emploi et la tâche continuent d'inquiéter, mais l'étirement dans le temps de la période de négociation semble générer une forme de résignation : les membres ont oublié la teneur de nos demandes, le climat n'est pas au combat. Par ailleurs, une grogne anti-Charest semble se développer, puisque c'est manifestement ce gouvernement qui est responsable de cette situation.

Les enjeux liés à la décentralisation semblent dans l'immédiat davantage de nature à rejoindre nos membres. Plusieurs syndicats signalent l'importance cruciale de l'information à ce sujet. Le potentiel de réceptivité est là. Les membres sont certes intéressés par la structure et l'avenir du réseau collégial, mais il ressort clai-

rement qu'un important travail de sensibilisation reste à faire. La stratégie du ministre Reid, qui donne les informations au compte-gouttes et qui entretient un flou artistique autour de ses intentions réelles, ne nous aide certainement pas.

Au-delà de ce constat, il est clair que ce qui rejoint nos membres, ce sont souvent des problématiques et des enjeux locaux. Rien là de bien nouveau : la proximité est un gage d'intérêt. Les comportements provocants à l'occasion de certaines administrations locales, l'absence parfois totale d'écoute, les frustrations générées par la multiplicité des contrôles, tout cela rejoint directement nos membres. C'est ce qui fait dire à plusieurs qu'il faut partir de problèmes locaux pour les sensibiliser aux enjeux de l'avenir du réseau collégial.

Assemblée intersyndicale à Sherbrooke le 18 novembre 2004



Dans le même ordre d'idées, on signale la nécessité que les actions que l'on propose soient ciblées et bien concrètes. À plusieurs endroits, les « petites » actions sont décrites comme dépassées.



Assemblée intersyndicale au Vieux Montréal le 29 septembre 2004

VI.

La situation financière des collèges

Le propos de la tournée n'était pas de dresser un état exhaustif de la situation des cégeps à l'égard du financement, mais seulement d'en avoir une idée générale. La situation financière n'est d'ailleurs pas clairement connue partout, mais le portrait dont nous disposons, quoique bien relatif, reste assez révélateur. Aller plus loin nécessiterait une étude approfondie des bilans financiers annuels des cégeps, afin de mieux estimer la situation dans le temps.

En tout état de cause, il est certain que la non-transférabilité de l'enveloppe 2A (celles des enseignantes et des enseignants) joue un rôle central qui structure toute la gestion financière des collèges. Il s'agit d'un rempart qui empêche, dans une certaine mesure, de subordonner le pédagogique à l'administratif. La question du financement des cégeps a donc deux volets.

Les déficits de fonctionnement que connaissent certains cégeps ne semblent pas causer de graves problèmes, puisqu'il s'agit de petits déficits résorbés par transferts de postes ou, plus souvent qu'autrement, comblés par les entrées d'argent en provenance de la formation continue. Le déficit est parfois reporté et étalé sur les années à venir, dans le cadre de plans de redressement, ou encore celui-ci est absorbé par un financement particulier du MEQ pour les petits cégeps en région. Quelques cégeps ont un léger surplus budgétaire, résultat d'une gestion serrée dont le personnel de soutien a pu souvent faire les frais. Les bénéfiques provenant de la formation continue servent souvent à maintenir l'équilibre budgétaire, mais ils ne génèrent pas de grands surplus, bien qu'on mise sur le développement de cette nouvelle avenue.

Sur le plan des ressources humaines à l'enseignement, plusieurs cégeps connaissent un petit déficit en ETC et d'autres dégagent un mince surplus à cause du mode de calcul. Quelques gros cégeps doivent rembourser un déficit d'allocation (Limoilou, Édouard-Montpetit), et préconisent une hausse de la tâche comme compensation. Il semble que dans la plupart des cégeps, le modèle FABES fonctionne bien pour l'allocation des ressources enseignantes. Une analyse plus approfondie de la situation générale et des pratiques gestionnaires serait nécessaire pour porter un jugement plus poussé.

Les fondations

Presque tous les cégeps ont mis sur pied une fondation, bien que la plupart soient récentes. Elle est souvent plus ancienne et plus importante dans les gros cégeps. Les régions sont, par ailleurs, plutôt réceptives à la mise sur pied d'une fondation ; il s'agit sans doute là d'une forme de solidarité régionale.

La participation syndicale à la fondation d'un collège est, quant à elle, plutôt mitigée. Dans plusieurs d'entre eux, la fondation sollicite les membres avec beaucoup d'insistance, parfois même de manière insidieuse. Souvent, la participation syndicale se limite à des cas bien spécifiques, comme l'assistance financière aux étudiantes et aux étudiants démunis ou bien l'octroi de bourses d'études. Mais les fondations servent aussi à subventionner des projets étudiants et professoraux ou, bien que rarement, pour l'achat d'équipements. On ne rapporte nulle part que cela puisse toucher à l'enseignement de façon directe.

Pour ce qui est des dons et des prêts, certains cégeps reçoivent de l'équipement technique de l'industrie ou de l'entreprise. D'autres cégeps mettent en place des partenariats avec la Ville pour des locaux (stade, bibliothèque, gymnase), ententes qui transitent souvent par la fondation du collège. Les organismes donateurs ou prêteurs sont par exemple les Caisses Desjardins, l'ALCAN, l'UPA, ou certaines compagnies d'informatique. Mais cette pratique ne semble pas très généralisée.

Plans stratégiques et consultation

Les plans stratégiques sont en préparation dans tous les cégeps, avec des degrés d'avancement différents. Plus d'une vingtaine ont terminé l'opération, mais la plupart en sont à la phase finale de consultation ou d'adoption, prévue pour cet automne. Les plans sont souvent des succédanés des plans de développement existants auxquels on adjoint les plans de réussite ; donc rien de bien original. Il s'agit souvent d'énoncés de principes, sans véritable planification. Ils servent surtout à situer les tâches et les compétences au sein de l'appareil administratif et on y traite peu de la contribution du personnel enseignant.

Peu de syndicats sont satisfaits du processus de consultation, souvent perçu comme relevant du simulacre. Parfois, elle est faite

largement auprès des personnes intéressées dans le milieu ; dans ce cas de figure, le syndicat est consulté comme un simple membre, via la commission des études, par exemple. On juge parfois que c'est une opération technocratique qui concerne d'abord les administrations, et certains syndicats sont inquiets de ce qui peut être évoqué, dans les plans stratégiques, en matière d'évaluation des enseignantes et des enseignants ou de rationalisation des programmes.

Par contre, plusieurs syndicats ne semblent pas accorder une grande importance à ces plans stratégiques dans la conjoncture actuelle. Le dernier rapport de la CEEC devrait pourtant nous inciter à les prendre plus au sérieux. Les expériences pilotes qui surgissent dans certaines régions feront-elles appel à eux ?

VII.

Conclusion

L'esprit général que nous avons retenu de la consultation des syndicats dénote une réelle préoccupation quant à l'avenir du réseau public de l'enseignement collégial. On craint le pire quant aux décisions qu'annoncera le ministre de l'Éducation, mais les troupes sont prêtes à réagir en coalition et avec un appui certain du public. Déjà, la lutte de résistance et de dénonciation auprès des directions de collèges, pour qu'elles ne tiennent pas pour acquis les enseignantes et les enseignants, a porté.

La démonstration n'a jamais été faite qu'une autonomie accrue, conférée aux collèges, serait de nature à permettre un développement durable du réseau public. D'ailleurs, aucun bilan sérieux des acquis du réseau et pas davantage de la réforme de 1993, n'a montré la pertinence d'une autre réforme. Nous croyons que la décentralisation mise de l'avant par le gouvernement Charest n'est que la face cachée d'une privatisation en douce et surtout une déresponsabilisation du MEQ, qui se délesterait ainsi de ses responsabilités en matière d'accessibilité et de qualité de la formation.

Plus de responsabilités dévolues aux cégeps, en termes budgétaires particulièrement, se traduiraient par une compétition exacerbée, par un investissement de ressources publiques à la promotion locale et par de fortes pressions sur l'élargissement de la tâche du personnel enseignant. À l'encontre d'un développement rationnel et intégré de l'offre de formation, la multitude de décisions locales soumettrait l'évolution de la carte des programmes

aux lois du marché. Quand on connaît la qualité de la formation dispensée dans les collèges, on comprend mal pourquoi on critique tant la lenteur des révisions et des élaborations de programmes.

À l'égard des enjeux actuels, l'attitude des directions collégiales est fort inquiétante. À l'instar de la Fédération des cégeps, elles ne s'embarrassent pas d'une démonstration qui puisse montrer en quoi l'autonomie pourrait améliorer la réussite, l'accessibilité en région ou le sous-financement du réseau, pour ne nommer que ces problèmes. De concert avec la Fédération des cégeps, nos directions s'inscrivent ainsi sans détour dans le courant d'une marchandisation de l'éducation. On peut redouter que, par toutes les pressions qu'elles exercent sur le MEQ, elle ne lui serve finalement que de caution morale pour une opération administrative dont plusieurs cégeps feraient rapidement les frais.

Rappelons en terminant que pour contrer le discours gestionnaire, il faut bien davantage que la justesse des analyses. Pour faire valoir notre propre expérience du réseau, nous devons créer nous-mêmes l'espace qu'on nous refuse et agir en conséquence, par conviction unie et solidaire.